

# RESTAURANT SCOLAIRE

## RENTREE 2011/2012

Comme chaque année, le restaurant scolaire accueille les élèves pour les repas de midi. Du personnel communal veillera au bon déroulement du repas de 11H30 à 13H30.

### REGLES DE FONCTIONNEMENT :

**Les inscriptions se font en mairie de Métabief le mardi midi au plus tard pour la semaine suivante. Elles ne se font qu'exceptionnellement par téléphone.**

Le remboursement des repas annulés ne pourra avoir lieu que si la mairie aura été prévenue le mardi midi au plus tard pour la semaine suivante.

Les repas annulés hors délai pour cause de maladie seront remboursés sur présentation d'un certificat médical.

Néanmoins, pour des raisons de sécurité, il est impératif de prévenir la Mairie de toute absence. Les agents chargés de l'accueil n'auront pas à s'inquiéter à l'arrivée des bus.

Tout retard de paiement remettra en cause l'inscription de l'enfant.

Le prix du repas est fixé à :

- 5,00 € pour les élèves de Métabief (1,80 € étant pris en charge par la Commune sauf en cas d'annulation hors délai et sans certificat médical)
- 6,80 € € pour les autres élèves

Nous vous rappelons que le restaurant scolaire mis en place par la municipalité de Métabief est facultatif et qu'il est nécessaire que chacun respecte ce règlement pour que ce service puisse continuer dans de bonnes conditions.

### **Horaires d'ouverture de la mairie :**

Tous les matins de 8H à 12 H + lundi et jeudi de 15H à 18H

Franck Breuillard  
3° Adjoint

-----  
Coupon à retourner en mairie de Métabief

Nous soussignés .....

Parents de .....

Reconnaissons avoir pris connaissance du mode de fonctionnement du restaurant scolaire et acceptons de le respecter.

Signatures des parents,